

OCCUPATION NEOLITHIQUE AU TREUIL

COMMUNE DE LOIRE-LES-MARAIS (17)

Ce gisement, découvert récemment par prospection au sol se localise sur une bande large d'un kilomètre, retenue pour le passage d'une autoroute¹. Implanté à vingt six mètres d'altitude, il occupe le point culminant et la bordure nord d'un plateau, situation lui permettant de dominer une grande partie des communes de Loire et du Breuil-Magné. Vers le N.E. il domine l'actuel marais flamand de vingt-trois mètres, mais la butte de Flay, en barrant l'horizon, limite la vue à quinze cents mètres. Bien que le calcaire kimméridgien compose le sous-sol, des blocs de grés ferrugineux, visibles çà et là, peuvent être les témoins d'une couche de sable cénomanien, aujourd'hui disparue. Vers le marais, une forte pente débute au ras du site, dont une partie a probablement été emportée par l'érosion.

Un ramassage de surface effectué en l'an 2000, après le labour d'automne, permit de recueillir des silex, mais aussi quelques tessons de céramique et des déchets culinaires. Ces vestiges se composent en très grande majorité de silex, qui pour la plupart apparaissent de couleur gris foncé sous une patine blanche ; les grattoirs sont les outils les plus nombreux, un tiers d'entre eux conserve du cortex et plusieurs sont très épais (pl. 1) Ils peuvent aussi être minces et petits (pl. 2, n° 13 à 15), mais leur quantité est alors très faible. Le plus petit d'entre eux (pl. 3 n° 6), présente une préparation avant débitage, faite par esquillage.

Quatre pièces présentant une pointe plus ou moins cassée, peuvent être des perçoirs (pl. 3 n° 1 à 4). L'outillage se compose aussi d'un couteau à dos naturel et d'un burin (pl. 13 n° 8 et 11). Le ramassage de surface n'a livré qu'une seule armature de flèche tranchante, celle-ci présente des retouches bifaciales couvrantes et des côtés sensiblement parallèles.

Une hache polie provient aussi du Treuil, il s'agit d'un galet de roche métamorphique simplement bouchardé, ses cotés sont plats et le polissage ne concerne qu'une zone de trente millimètres de part et d'autre du tranchant. Sa largeur atteint cinquante-cinq millimètres, sa longueur actuelle est de quatre-vingt-dix-sept millimètres, et le talon porte des cassures anciennes (pl. 3 n° 12).

Des décors se retrouvent sur deux tessons, il s'agit de cannelures groupées pour l'un et d'une simple incision pour l'autre ; un morceau de bord se trouve aussi parmi ces minuscules tessons (pl. 3, n° 13 à 15)

Un dolmen, dont la destruction remonte à 1959, se situait à quatre cents mètres au sud du site, et une grosse pierre pouvant être un élément de mégalithe peut se voir devant une maison, à cent mètres environ à l'ouest du site du Treuil². Le petit grattoir (pl. 3 n° 6) et la troncature sur lamelle évoquent le Mésolithique, tandis que les grattoirs épais peuvent dater d'un Néolithique moyen. La hache polie est difficile à dater, mais l'armature de flèche tranchante et le tesson portant des cannelures groupées rappellent le Néolithique récent³.

Michel Favre

¹ Envisagée pour saccager l'Aunis et accessoirement pour relier Rochefort à Fontenay-le-Comte.

² R.-J. Boutin, « Un mégalithe au Treuil, commune de Loire » (*Roccafertis*, n° 5, tome IV, septembre 1980, p. 41 et 42).

³ Ce gisement risque d'être détruit par une autoroute qui n'apporte pas plus d'amélioration pour la traversée de Marans, que celle reliant Rochefort à Saintes n'apporte de solution à la circulation dans Tonnay-Charente et Beurlay.

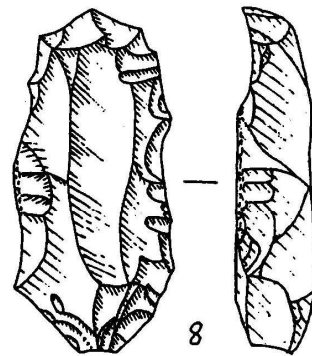
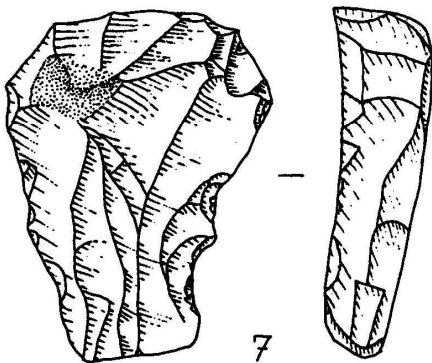
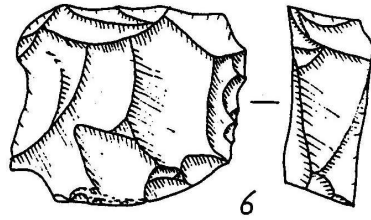
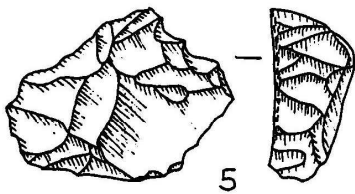
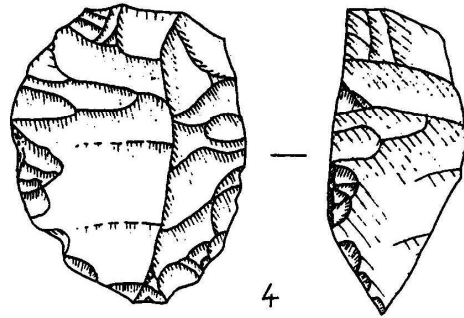
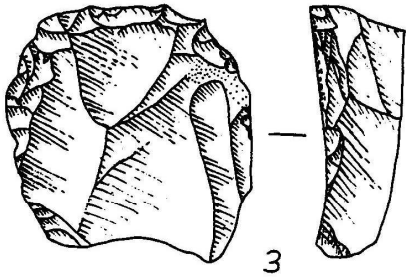
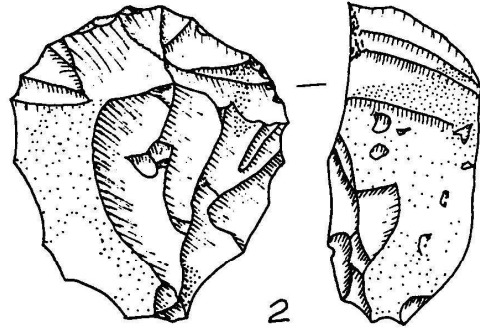
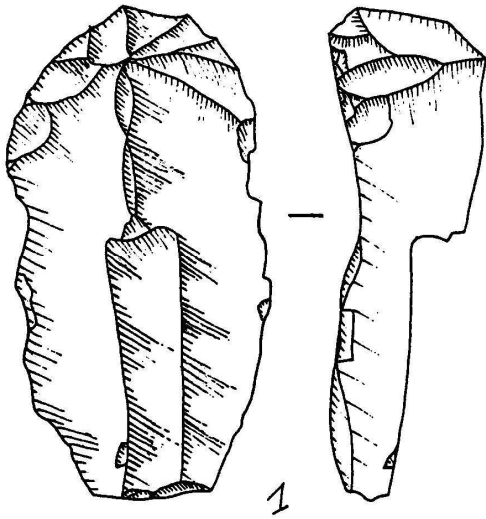
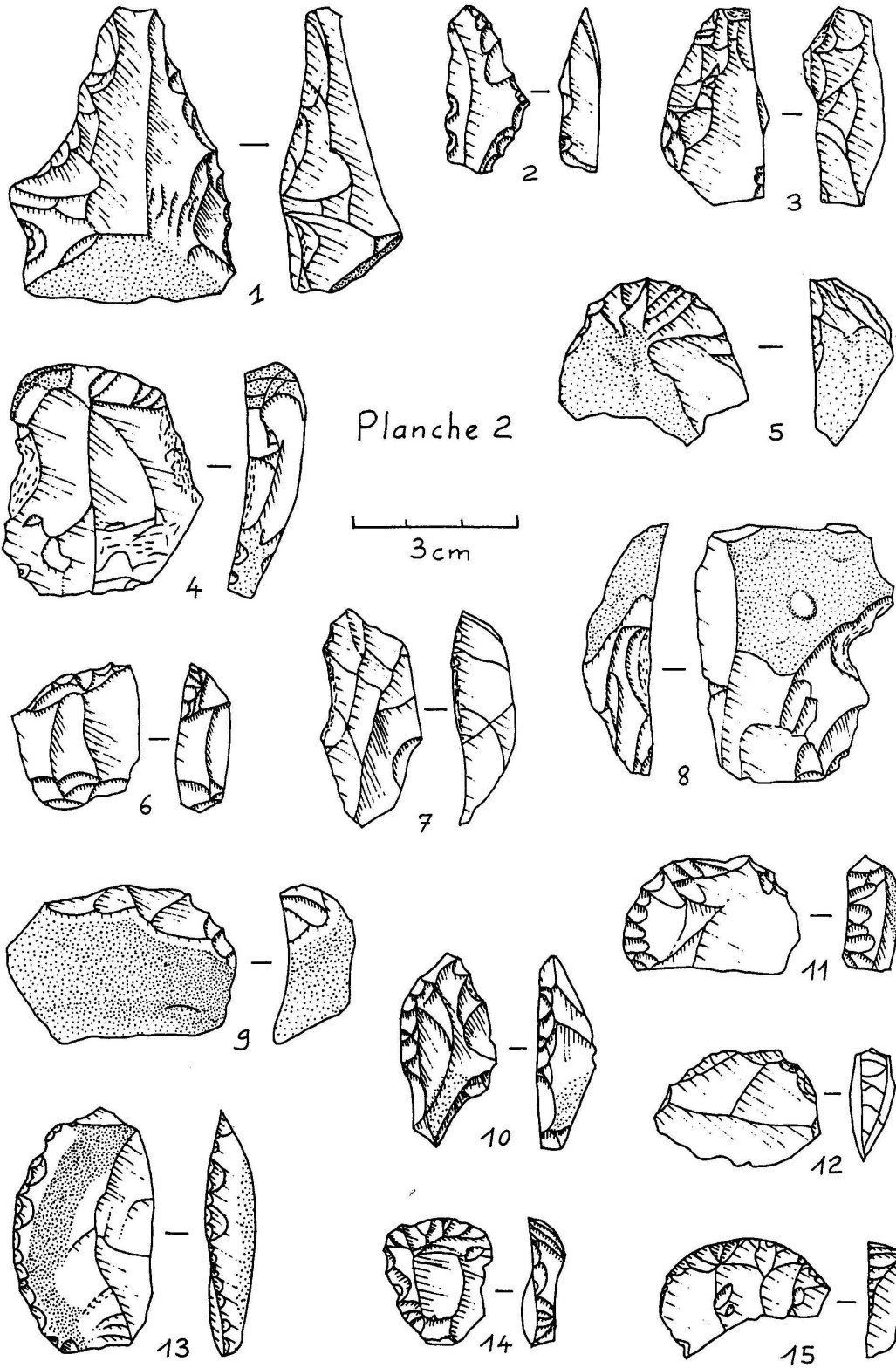


Planche n°1

3 cm



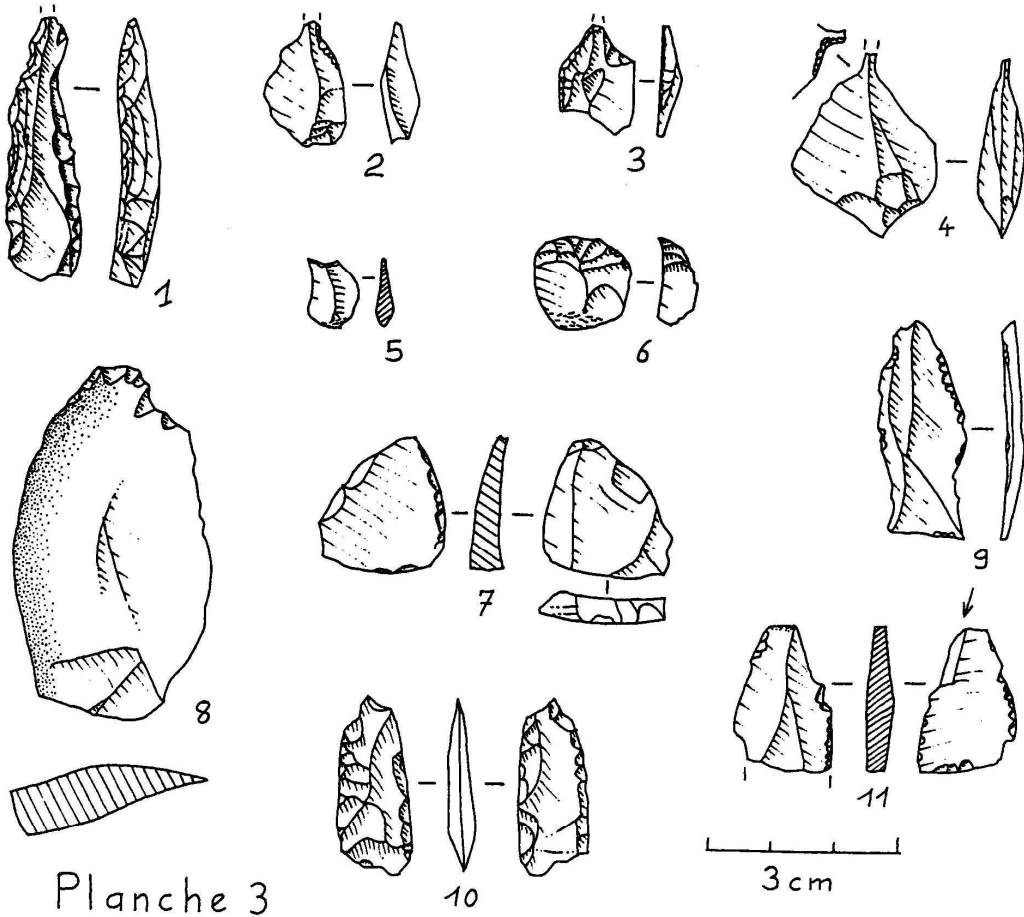


Planche 3

